COLLÈGE EUROPÉEN
DES EXPERTS
MARITIMES ET FLUVIAUX

ACTE D'ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE

Je soussigné :

m'engage à respecter le code de déontologie en usage au Collège :

- De maintenir au plus haut point mon niveau de connaissance,
- D'accepter les missions qui me sont confiées dans la limite de mes compétences,
- D'exécuter personnellement la mission dont je suis chargé,
- De pousser mes investigations aussi loin que necessaire dans le respect du contradictoire,
- De demeurer indépendant et impartial,
- De rester courtois en toute circonstance,
- De respecter les délais impartis,
- De respecter le secret professionnel et le secret de l'instruction,
- De remettre un rapport clair et précis,

Fait à le

Signature